

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-106SEANCE DU **MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

Le mardi 7 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 20	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU à Christelle LAMBERT, Jean-Michel CHEMINOT à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD à Hélène BERGER, Françoise BAUDIN à Frédéric DAVIET, Jean-Jacques LAPORTE à Corinne RUFET, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric DAVIET

Plan de maîtrise de l'énergie

Vu la délibération n°2022-135 du conseil municipal du 13 décembre 2022 relative au plan de sobriété de la ville ;

Face à la hausse importante du coût des différentes sources d'énergie, la ville de Chinon a mis en place un plan de sobriété énergétique effectif dès le début de l'année 2023.

La démarche a combiné des mesures techniques immédiates de modération des consommations et une logique de « chasse au gaspi » qui associait les différents acteurs et utilisateurs des équipements.

Deux axes ont été retenus : la consommation d'électricité de l'éclairage public et la consommation énergétique des équipements et bâtiments pour lesquels une dynamique de maîtrise et de réduction a été engagée en associant les occupants sur la base du diagnostic et des éléments techniques de l'équipement concerné.

Il a été logiquement décidé dans un premier temps, de prioriser les efforts sur neuf bâtiments (sans pour autant exclure les autres bâtiments de la démarche). Chaque bâtiment a fait l'objet d'un plan d'action détaillé partagé avec les occupants.

Les objectifs de gains de consommation ont été de 10% pour l'éclairage public et 15% pour les bâtiments. Le bilan à fin septembre fait apparaître des baisses effectives de consommation de 15% pour l'éclairage public (par rapport à la référence 2021, avant les mesures de modération qui ont été prises dès 2022), de 28% pour le gaz et de 31% pour l'électricité dans les bâtiments et équipement publics (chauffage et éclairage).

Malgré ces résultats obtenus grâce aux efforts de tous, la hausse globale de la facture énergétique de la ville pour 2023 est évaluée (sur la base des factures à fin août et d'une estimation du dernier trimestre) à plus de 200 000 €.

Les mesures d'aide de l'Etat ont été d'un montant de 34 000 €.

La facture énergétique de la ville passe donc de 345 000 à 515 000 € environ en hausse de 170 000 €.

Les mesures du plan de sobriété ont permis d'éviter une hausse supplémentaire de 175 000 €.

Après ce premier exercice réussi, il est proposé de poursuivre la démarche en passant à une dimension de maîtrise de l'énergie qui se décline sur 2 axes :

- la sobriété qui consiste à limiter volontairement certaines consommations tout en acceptant les conséquences ;
- l'efficacité énergétique qui permet de rendre le même service avec des consommations moindres.

L'exercice 2022-2023 a beaucoup reposé sur des actions de sobriété (modération de l'éclairage public, consigne de baisse des températures, fermeture en hiver de l'espace Rabelais, ...) tout en intégrant des actions d'efficacité par les campagnes de réglage des régulations de chauffage.

Pour l'hiver 2023-2024, les mesures de sobriété prises en 2023 sont reconduites et complétées pour certains bâtiments (en accord avec les occupants) et les mesures d'efficacité énergétique seront amplifiées en investissant une enveloppe budgétaire de 50k€ (prévue au budget 2023) essentiellement dans les écoles et les stades (cette démarche sera poursuivie dans le cadre du budget 2024).

Par ailleurs, certaines des mesures prises en début d'année donneront leur plein effet (les consignes de chauffage n'ont été laissées qu'en janvier et certains réglages ont été repris en fin de saison). Pour l'école Prévert, la fin des travaux qui ont perturbé l'hiver dernier et l'amélioration du bâti suite à ces travaux devraient apporter des baisses de consommations supplémentaires significatives.

Le début de la rénovation de l'éclairage public suite à la validation du Schéma Directeur des Aménagements Lumineux (prévue en début d'année 2024) apportera des gains de consommation sur l'éclairage public tout en améliorant sa qualité.

Il est enfin prévu de réaliser les études thermiques pour l'Hôtel de ville, l'école Jean Jaurès, l'Espace Rabelais et le Stade Bourdon. Des programmes de rénovation thermique seront, par la suite, engagés, en fonction des montants, des subventions possibles, des capacités de financement de la ville et des temps de retour sur investissement.

Suite à la mise en place de la nouvelle étape de ce plan de maîtrise de l'énergie, une baisse supplémentaire des consommations de 10% est attendue en 2024 (soit un total de 35 à 40% cumulés depuis 2022).

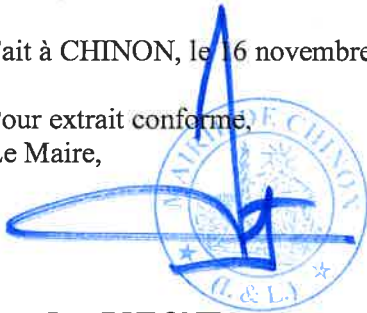
Compte tenu de ces baisses de consommation, de la stabilité des coûts de l'électricité entre 2023 et 2024, de la légère baisse des tarifs du gaz (-14% sur les factures 2024 à consommation constante) et en l'absence d'aide de l'Etat, la facture énergétique de la ville 2024 est attendue en baisse par rapport à 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE : :

- **APPROUVE** le plan de maîtrise de l'énergie et annexé au présent rapport,
- **AUTORISE M. Le Maire ou Monsieur MAUCORT, 1^{er} Adjoint**, à mettre en œuvre dès à présent les actions de court terme et à signer les pièces et les actes y afférents (y compris les demandes de subvention aux taux les plus élevés possibles).

Fait à CHINON, le 16 novembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/11/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage